

COMMUNAUTARISME ET AVANCÉES ÉCONOMIQUES EN CHINE

PAR

Jacques ANDRIEU

*CNRS-Centre de Recherches et de Documentation sur la Chine contemporaine
EHES*

En 1820, l'Empire chinois n'avait pas encore pris de plein fouet les tirs des canonniers occidentales, qui allaient le forcer à de dramatiques remises en question et précipiter son déclin, puis son écroulement. Au siècle précédent, l'économie s'y était haussée à un niveau de prospérité inégalé dans l'histoire de l'humanité et, bien que talonnée par une croissance démographique elle aussi sans précédent, elle poursuivait, bon an mal an, l'essor, de type pré-industriel, qui avait tant frappé nos Lumières. En outre, cet immense empire, qui comptait alors plus de 300 millions d'âmes, était à la fois centralisé et unifié.

Pourtant, loin d'être encombrée par une bureaucratie à la mesure de sa population, la Chine de 1820 était vraiment gouvernée à l'économie, conformément à un immémorial idéal inscrit en lettres d'or dans la doctrine du confucianisme, l'idéologie officielle de l'Empire : 20.000 fonctionnaires suffisaient à cette tâche, soit le ratio étonnamment bas de deux mandarins pour 30.000 administrés. Comment une cavalerie bureaucratique aussi légère pouvait-elle réussir à exercer son autorité sur un ensemble territorial et humain aussi vaste ? La réponse tient dans un apparent paradoxe, qui est que l'administration impériale centralisait la décentralisation.

En effet, l'administration n'exerçait guère son autorité au-delà de la sous-préfecture, le *xian*, une unité territoriale qui, tant par la taille que par les réalités humaines qu'il recouvre est tout à fait comparable à notre département napoléonien. Au-delà, ou en dessous du *xian*, c'était aux administrés de s'administrer eux-mêmes, selon le principe d'une délégation du pouvoir aux

communautés organiques dont ils étaient les membres. Cette centralisation de la décentralisation a assuré l'extraordinaire pérennité du système dynastique chinois et, en même temps, elle explique que les dynasties qui se sont succédées à la tête de l'Empire chinois ont eu une mortalité somme toute normale à l'échelle humaine. Car il faut essayer de se représenter les tensions et les tiraillements auxquels étaient soumis nos deux fonctionnaires à la tête de 30.000 ouailles. Leur charge, il est bien évident qu'ils ne pouvaient l'exercer qu'en s'appuyant sur un nombreux personnel privé de sub-bureaucrates, qui étaient recrutés localement et dont les loyautés étaient d'abord et avant tout locales. Au contraire, les deux fonctionnaires susdits étaient recrutés par examens impériaux et leurs loyautés étaient *a priori* tournées vers le service de l'Etat. Mais, vieille dialectique hégélienne, ils étaient entièrement dépendants de leur personnel privé. Il en résulte une irréductible contradiction, à laquelle la Chine d'aujourd'hui continue, dans une certaine mesure, d'être soumise. Cette contradiction, on peut en proposer la formulation suivante, en forme de dilemme : est-ce que l'administration centrale doit être au service du pouvoir impérial, ou bien, sans être pour autant démocratique, doit-elle être au service de ses administrés, c'est-à-dire, en dernière instance, à celui de la collection de particularismes locaux que la Chine a toujours été ? Le sens dans lequel l'Histoire a tranché cet invariable dilemme est aisé à deviner : l'administration a été au service du pouvoir central quand celui-ci était fort, et à celui des particularismes locaux quand il était faible, le point d'aboutissement de cette dernière configuration étant les périodes où des seigneurs de la guerre se partageaient le pays.

Ce mode de gouvernement, où celui-ci s'exerce non pas sur des sujets, mais sur des entités territoriales relativement autonomes, est moins exotique qu'il ne pourrait sembler de prime abord. Car, de notre côté du continent euro-asiatique, l'Empire romain en offre une sorte de pendant. Ainsi, une lecture superficielle des Evangiles montre-t-elle très clairement que, dans la Judée romaine au temps de Jésus, les juridictions traditionnelles juives, comme celle du Sanhédrin, continuaient d'être compétentes pour toutes les affaires intérieures à la Province. En Chine, ce type de partage du pouvoir a été la règle pendant les deux millénaires de son histoire impériale et, après l'intermède communiste, il est en passe de le redevenir.

Bien sûr, pour qu'une telle conception de l'organisation du pouvoir ait un sens, il est nécessaire que les réalités locales de la Chine se soient présentées autrement que sous une forme protozoaire et quasi-amorphe. C'est ce que je vais m'efforcer de montrer en dressant un tableau rapide des communautés auxquelles le pouvoir impérial déléguait l'exercice effectif de l'autorité sur les personnes privées. Leur fondement commun était de nature religieuse.

Au premier rang de ces communautés, il y avait des groupes reposant sur la parenté, les clans ou, plus exactement, les lignages. Ce qui définissait un groupement de ce type, c'est qu'il se reconnaissait un ancêtre commun, parfois fictif, et que ses membres lui rendaient un culte dans un temple spécialement aménagé à cet effet. En premier lieu, un lignage, c'était — et cela

continue d'être — une unité territoriale, généralement le village. A la tête du lignage, il y avait un conseil des Anciens, qui tenait le rôle d'une sorte de Conseil municipal, en ce sens qu'il gérait les biens de la communauté, qu'il prenait les décisions d'intérêt commun, qu'il levait des impôts locaux, qu'il distribuait ce que l'on appellerait aujourd'hui les aides sociales, qu'il disposait d'une milice locale, grâce à laquelle il assurait des tâches de maintien de l'ordre et de protection contre le banditisme, et qu'il était responsable de l'éducation, car il était très courant que le Temple des ancêtres abritât une école. Mais c'était aussi davantage qu'un conseil municipal. En effet, le conseil des Anciens du lignage était en charge de la collecte des impôts dus au gouvernement central. Surtout, comme le Sanhédrin que j'évoquais plus haut, il exerçait un droit de justice, au civil, dans les cas, mettons, de conflit entre membres du lignage, mais également au pénal, même et y compris pour des infractions à des lois et décrets impériaux.

Un second type de communautés, c'étaient les guildes professionnelles. Elles étaient comme la copie conforme des guildes de notre Moyen-Age, la seule différence notable, si cela en est une, étant que celles-ci avaient pour patron un saint qui était puisé à une tradition monothéiste, alors qu'en Chine, ce saint patron était un dieu à part entière.

Le troisième et dernier grand type de communautés que j'évoquerai brièvement, ce sont les communautés liturgiques, les seules dont le principe d'association était *a priori* volontaire. Elles regroupaient les fidèles d'une même divinité, qui appartenait, en règle générale, au panthéon populaire. Ces communautés gravitaient, elles aussi, autour d'un temple, plus précisément autour d'un brûle-parfum. Celui-ci est à la source d'un mode d'essaimage qui, pour ce qui est du principe, est identique à notre homéopathie : un groupe de fidèles désireux de fonder son propre temple pouvait le faire à la condition d'allumer son brûle-parfum avec de la cendre prise dans celui du temple-père, la même opération pouvant être répétée jusqu'à l'infini. Enfin, pour être reconnu légalement par la bureaucratie impériale et pouvoir avoir ainsi pignon sur rue, une seule condition était requise, celle de l'enregistrement de tout nouveau culte au *Livre des Sacrifices*. Cette formalité avait pour but de s'assurer que la secte ne nourrissait pas des intentions séditeuses. Mais, une fois qu'elle était accomplie, elle était libre de faire du prosélytisme et avait le droit d'exercer, sur ses membres, les mêmes prérogatives que les communautés lignagères.

En Occident, l'autonomie locale et le *self-government* apparaissent comme une sorte de relief résiduel ayant résisté à l'érosion par les forces centripètes exercées par les autorités centrales. Dans l'Empire du Milieu, ce bref tour d'horizon du communautarisme chinois l'aura montré, ils étaient pensés sur un mode positif, comme l'élément fondamental de l'exercice du contrôle bureaucratique.

L'antique édifice qu'était l'Empire chinois allait être emporté comme fétu de paille par la Révolution de 1911. Mais le communautarisme devait lui survivre à travers tout le XX^e siècle. A telle enseigne que toute l'histoire moderne de la Chine est comme structurée par lui. Je ne donnerai qu'un seul cas d'espèce, celui de la révolution industrielle qui atteignit la frange côtière entre le milieu des années 1910, pendant la première guerre mondiale, et le milieu des années 1920.

Comme partout ailleurs, cette révolution industrielle est accompagnée par des bouleversements sociaux considérables, notamment, un exode rural massif. Mais, pour l'essentiel, cette première percée modernisatrice de la Chine ou, comme on l'a appelée, cet âge d'or de la bourgeoisie chinoise a épousé les lignes de force caractérisant la société chinoise. En premier lieu, le capitalisme chinois de cette période reste de nature essentiellement familiale, même quand il parvient à des niveaux de développement comparables à ceux de l'Europe occidentale et des Etats-Unis à la même époque. Un seul exemple suffira, celui du groupe des frères Rong, un empire industriel bâti autour des filatures et des moulins. Sur les 54 postes de direction que celui-ci comptait en 1928, 58% sont occupés par des parents de sang des frères Rong. Mais si l'on comptabilise également les parents par alliance, c'est à un total de 84% que l'on arrive.

Cette prépondérance des liens de parenté dans la structure des entreprises chinoises est en fait le symptôme d'un phénomène beaucoup plus général. Il s'agit de la place que les relations interpersonnelles et les relations de proximité continuent alors d'occuper dans la frange modernisée de la société chinoise, dont Shanghai est le plus beau fleuron. Cette place apparaît très clairement dans le rôle que sont amenées à jouer les amicales régionales. A l'origine, ces amicales sont des associations qui regroupent les expatriés natifs d'une même région ou d'une même localité. En parfaite conformité avec l'esprit du communautarisme chinois, elles assurent, traditionnellement, des services qui sont de l'ordre de l'entraide, de la philanthropie et du service social et, revers de la même médaille, elles prennent en charge des tâches de maintien de l'ordre et de police, comme, par exemple, arbitrer des litiges entre leurs membres ou garantir la régularité des opérations auxquelles ils se livrent. Et quant la modernité fait irruption dans l'univers chinois, c'est tout naturellement que ces amicales infléchissent leur action dans un sens qui en fait des chambres de commerce. Mais ce sont des chambres de commerce d'un genre un peu particulier, tout de même, dans la mesure où leurs adhérents sont unis par des liens de solidarité forts, qui transcendent la simple convergence d'intérêts corporatistes. Ainsi, ces liens expliquent-ils que, sans bouleversement majeur, les caisses de solidarité qu'elles tenaient se transforment alors en banques, au sens moderne du terme.

Cette prégnance des affinités de proximité dans le Shanghai des années 1920 se marque à bien d'autres plans. Un de ceux-ci est celui de l'embauche. Suivant un système quasi-universel à l'époque, ce ne sont pas des ouvriers qu'un patron emploie à titre individuel, mais un contre-maître, qui est lui-même le véritable employeur des ouvriers qu'il a sous ses ordres et qui sont liés à lui, le plus souvent, par une même origine géographique.

Bien sûr, le rôle de ces amicales dans le passage à la modernité n'est pas sans équivalent dans le monde. En France, par exemple, on sait que la façon dont la population aveyronnaise immigrée à Paris se serra les coudes, au siècle dernier, n'est pas étrangère à une réussite sociale encore visible aujourd'hui. Mais, dans l'hexagone, cette situation resta tout de même l'exception. Elle fut la règle en Chine.

Après le décollage économique des années 1910-1920, la Chine s'enfonça peu à peu dans l'anarchie et la corruption du régime nationaliste, avant que de sombrer tout de bon pendant la guerre contre le Japon. Puis s'ouvrit l'ère communiste, qui, *stricto sensu*, dura trente années, de 1949 à 1979. Cette période, on s'attendrait, étant donné la parenté sémantique des mots, à ce qu'elle ait été celle de l'épanouissement du communautarisme chinois. Elle représenta au contraire sa négation la plus radicale. A la campagne, les communes populaires, dans lesquelles la population rurale fut embriguée après 1958, brisèrent les lignages et furent les instances d'un contrôle social et politique qui, chose absolument inédite en Chine, s'exerçait sur l'individu, et non plus sur le groupe. Le compartimentage de la société réalisé dans les campagnes grâce à la commune populaire eut son pendant, en milieu urbain, dans la *danwei*, un terme qui peut se traduire par "unité de travail" et qui désigne aussi bien une entreprise qu'une administration ou une université, pour peu que l'on y soit employé ou que l'on y étudie. Mais c'est bien plus qu'un simple lieu de travail.

La *danwei*, c'est un cadre de vie, dont l'individu dépend entièrement. Le parallèle avec les institutions communautaires traditionnelles est immédiat. Mais la différence avec ces dernières, c'est que la *danwei* a cessé d'être une émanation organique de ses membres, pour devenir, comme la commune populaire, un organe du pouvoir totalitaire. Pourtant, elle a récupéré à son profit toutes les fonctions qui avaient été les leurs. Mieux, elle apparaît fonctionner comme un État en miniature : elle dispense les services sociaux, depuis la crèche et les écoles jusqu'à l'hôpital, en passant par le logement et les loisirs et elle régleme même l'accès à la consommation, puisque c'est par son intermédiaire que sont distribués les tickets de rationnement et qu'il est courant qu'elle dispose d'un réseau de boutiques réservées à ses employés. Elle a également des compétences administratives étendues : c'est elle, par exemple, qui distribue les "lettres d'introduction" nécessaires à l'obtention du moindre papier officiel. Enfin, elle a des pouvoirs policiers et même, inquisitoriaux. Ainsi établit-elle le certificat de bonne moralité politique que l'on doit produire pour pouvoir convoler en justes noces.

Le système de cloisonnements institutionnalisés, à la campagne, par les communes populaires et dans les villes, par les *danwei* obéissait au fameux slogan maoïste de l'auto-suffisance. Sa mise en œuvre supposait, par conséquent, des unités d'une certaine taille. Mais les petites entreprises ne furent pas épargnées, car, au nom de ce même principe, il fallait qu'elles soient "petites, mais complètes", c'est-à-dire, potentiellement universelles, depuis la production de légumes pour leurs employés, jusqu'à la fabrication de leurs *inputs* et la com-

mercialisation de leurs *outputs*. Bien entendu, des entreprises conçues de la sorte avaient une rentabilité économique des plus douteuses.

Ce compartimentage et cette cellularisation de la société, qui furent une des principales caractéristiques du communisme chinois, apparaissent en fait comme une perversion de l'antique communautarisme de l'Empire du Milieu. En schématisant quelque peu, on pourrait dire que ce dernier reposait sur un tissu de communautés organiques relativement autonomes, qui n'échangeaient leurs surplus qu'à la marge¹. Le maoïsme a élevé cette organisation sociale et économique au rang d'un principe politique. Mais, en même temps, il l'a détournée de sa vocation première, en en faisant la pièce maîtresse de la mainmise totalitaire du parti communiste sur le corps social : l'individu continuait de ne se définir qu'en référence aux groupes élémentaires qui l'incluaient, mais ceux-ci avaient été entièrement assujettis au pouvoir politique. On le sait, dans la Russie stalinienne, le *Mir* devait connaître un destin très analogue.

En Chine, l'après-maoïsme et la sortie du communisme réel commencèrent au début des années 1980. Le reflux fut étonnamment rapide et facile. Il a permis de faire resurgir, presque à l'identique, les structures communautaires qui, trente années durant, avaient totalement disparu de ce pays-continent. En fait, même perverti, le communautarisme avait continué d'être à la source des politiques maoïstes. Une fois que l'oligarchie communiste eut sonné le glas de ces dernières, en décrétant, par exemple, la décollectivisation, il était libre de se manifester tel qu'il n'avait jamais cessé d'être en lui-même.

Au premier rang de ce communautarisme retrouvé, il y a, bien entendu, les organisations lignagères de la société rurale. Leur existence a d'ailleurs reçu la sanction indirecte du droit, puisqu'en 1992, une loi a décrété que les terroirs étaient la propriété collective des villages, donc en fait, celle des lignages qui leur correspondent. Concrètement, cela veut dire que ce sont ces derniers qui sont habilités, aujourd'hui, à répartir les terres entre les ménages, une prérogative qui n'a pas d'équivalent dans la tradition chinoise où celles-ci étaient la propriété des familles.

Pour une bonne part, c'est à l'extraordinaire vitalité de son communautarisme qu'il faut imputer la croissance exceptionnelle que la Chine connaît depuis le début de la décennie. Ainsi, y dénombre-t-on 400 millions d'actifs ruraux, dont 100 millions seraient employés dans des entreprises de bourg, de type PME, qui, pour la plupart d'entre elles, sont des entreprises en nom collectif. Le collectif dont il s'agit, c'est, bien entendu, le lignage ou tout autre type d'association communautaire rurale. A cet égard, il faut essayer de se

1. En même temps, bien qu'à la marge, leurs échanges transitaient par des réseaux marchands très élaborés, comme l'a montré W. Skinner, par exemple dans "Cities and the Hierarchy of Local Systems" in : Skinner (W.) éd., *The City in Late Imperial China*, Stanford, Stanford University Press, 1977, pp. 275-351. En revanche, sur cette question de l'autonomie, nous sommes en désaccord avec la thèse classique de Wittfogel (K.-A.), *Oriental Despotism. A Comparative Study of Total Power*, New-Haven - Londres, 1957.

figurer la puissance économique d'entreprises qui sont l'émanation directe de collectivités locales cimentées par des liens qui sont ceux du sang et qui reposent sur un substrat religieux.

Prenez un lignage du Guangdong. Dans sa localité d'origine, il pourra compter, mettons, 4 à 5000 personnes. Mais les Cantonais sont gens qui ont massivement immigré et il aura jusqu'à 2 à 3000 autres membres qui vivront à l'étranger et seront répartis sur les cinq continents. Le lignage aura un chef qui, conformément à son centre de gravité, sera installé, disons, à New-York. Au bout du compte, ce que vous obtenez, c'est un réseau multinational de quelque sorte, qui pourra, si les circonstances s'y prêtent, planifier ses investissements à l'échelle planétaire. En l'occurrence, à la faveur de l'ouverture économique de la Chine, les membres du clan dans la diaspora apporteront les capitaux et les technologies, ceux du village-souche fourniront une main d'œuvre peu qualifiée, mais dont le coût défie toute concurrence et le résultat, ce sera une entreprise rurale tournée vers l'exportation et en mesure de s'adapter sans problème à la demande internationale...

Voici un autre exemple. Il est souvent question, dans la presse, de la reconquête pacifique du continent par Taïwan. Cette reconquête est bien sûr de nature économique. Quant à ses ressorts, ils sont historiques. L'île de Taïwan a été colonisée, aux XVI^e et XVII^e siècles, par des Chinois (des Han) originaires de la province maritime du Fujian. Tout naturellement, les émigrants ont emporté avec eux de la cendre des brûle-parfums des temples auxquels ils étaient affiliés et ils ont établi des succursales de ces derniers sur l'autre rive du détroit de Formose. Puis, en 1949, les communistes se sont emparés du pouvoir sur le continent. Sur toute l'étendue du territoire chinois, les religions populaires furent bannies et les temples, détruits, surtout pendant la Révolution culturelle. Durant toute cette période, l'île nationaliste fonctionna comme le dépositaire de la culture populaire du Fujian et de sa mémoire, et, bien qu'orphelins, les réseaux de l'encens continuèrent de s'y ramifier et de s'y étendre. Puis, en 1981, les relations reprurent entre les deux rives du détroit. Aussitôt, les temples affiliés de Taïwan versèrent de généreuses donations pour la reconstruction des temples fondateurs sur le continent. Peu à peu, ces derniers furent reconnus officiellement par les autorités centrales, par le canal d'un équivalent à l'inscription dans l'antique *Livre des Sacrifices*, le label de "cultes taoïstes" que leur a décerné le Bureau d'Etat des Affaires religieuses. Bien qu'absurde (le taoïsme est une chose, les religions populaires en sont une autre), ce label est le garant d'orthodoxie grâce auquel les temples du Fujian peuvent avoir à nouveau pignon sur rue. En conséquence, toutes leurs anciennes attributions sacerdotales, sociales, politiques et économiques ont été réactivées. Ils peuvent à nouveau percevoir un écot annuel sur leurs membres et, surtout, sur leurs temples affiliés à Taïwan, organiser leurs processions annuelles, conduire leurs activités rituelles, etc. Les fonds qu'ils recueillent leur permettent, comme autrefois, d'être à la fois les caisses de solidarité et les banques de leurs fidèles. C'est donc tout naturellement que les investissements des Taïwanais et des Chinois d'Outre-Mer originaires du Fujian (essentiellement des ressortissants de Singapour) transitent par eux. Il

en résulte un formidable potentiel économique, car, à la combinaison classique des facteurs de production, capital et technologie d'un côté, main d'œuvre bon marché de l'autre, s'ajoute la cohésion d'un groupe humain structuré par les mêmes systèmes de représentation.

Les avancées économiques de la Chine, aujourd'hui, offrent l'exemple, hautement original, d'un capitalisme qui se coule dans le moule des clans et des affiliations régionales et où l'indigence du code des affaires et du droit en général est suppléée par la coutume et des valeurs traditionnelles comme la loyauté et la confiance mutuelle. Voilà qui devrait battre en brèche certaines de nos convictions weberiennes les plus arrêtees...

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

BERGÈRE (Marie-Claire), *L'âge d'or de la bourgeoisie chinoise*, Flammarion, Paris, 1986.

BERTHIER (Brigitte), "Les réseaux de partage de l'encens", in : *Notes de recherche et documents* n° 8, Centre de Recherches et de Documentation sur la Chine contemporaine, 54, Bld Raspail, Paris, juin 1994, pp. 1-7.

EBERHARD (Wolfram), *Social Mobility in Traditional China*, E.J. Brill, Leiden, Pays-Bas, 1962.

FREEDMAN (Maurice), *Chinese Lineage and Society : Fukien and Kwangtung*, The Athlone Press, Londres, 1966.

GENTELLE (Pierre) (dir.), *L'état de la Chine et de ses habitants*, La Découverte, Paris, 1989.

GRANET (Marcel), *La religion des Chinois*, Payot, 1980.

YANG (C.-K.), *Religion in Chinese Society*, University of California Press, Berkeley, Los Angeles, Londres, 1970.